RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# MAISON NORMANDIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Zone d'Activité « Expansia »
Rue des Sentes 14700 FALAISE
RCS CAEN 904 452 729

## PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1er JANVIER 2025

Entre les soussignés,

**Monsieur Théo PIEDNOËL**, demeurant au [redacted] né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] à Madame Marine Raymonde Suzanne MARIE épouse PIEDNOËL, sous le régime de la participation réduite aux acquêts selon un contrat réalisé par Maître Julien FELIX, Notaire à Saint-Pierre-en-Auge le 14 septembre 2023 ;

Et,

**La Société dénommée NORMANDIE & CIE,** Société Civile au capital de 20.000,00€ dont le siège social est situé sis [redacted] identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 953 707 049 et immatriculée sous le numéro 953 707 049 au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN. La présente est représentée par Monsieur Théo PIEDNOËL, Gérant.

Agissant en qualité de seuls actionnaires de la société MAISON NORMANDIE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est Zone d'Activité Le Grand Clos, 279 Rue de la Libération 14100 Saint-Désir,

Monsieur Théo PIEDNOËL préside la séance en qualité de Président.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social ;
- Suppression des noms commerciaux ;
- Ajout de noms de domaine ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Ils ont convenu ce qui suit :

## PREMIERE RESOLUTION : TRANSFERT DE SIEGE

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du Président de séance, décide de procéder au transfert du siège social de l'entreprise à savoir

- **Ancien siège-établissement :**

  Zone d'Activité « Le Grand Clos »,
  279 Rue de la Libération
  14100 SAINT-DESIR

- **Nouveau siège-établissement :**

  Zone d'Activité « Expansia »,
  Rue des Sentes
  14700 FALAISE

Les statuts sont modifiés en conséquence des décisions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION : SUPPRESSION DES NOMS COMMERCIAUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du Président de séance, décide de procéder à la suppression des noms commerciaux ci-après :

**LA BOUGIE NORMANDE – ATELIER 1916 - FERDINANT**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RESOLUTION : AJOUT DES NOMS DE DOMAINE

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du Président de séance, décide de procéder à la modifications des noms de domaine ci-après :

**labougienormande.com – maison-normandie.com – lamaisonnormandie.com**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## QUATRIEME RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIR

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à [redacted] le 1er janvier 2025.

**SC**
*Représ*[redacted]

[redacted]